**Conditions générales de FireStorm ISP GmbH**

Version mai 2020

1. Les conditions générales suivantes, ainsi que la politique d'hébergement Web et pour les noms de domaine, les conditions et / ou les termes et conditions du (des) registre (s) responsable (s) respectif (s) pour l'extension de domaine respective s'appliquent exclusivement aux transactions commerciales.

1. Toutes les offres sont sujettes à changement. La société FireStorm ISP se réserve le droit d'accepter ou de refuser une commande sur la base de l'offre.

2.1. Les prix en vigueur à la date de la commande s'appliquent. Les prix s'entendent toujours hors frais de transport, d'emballage ou autres frais. En règle générale, les prix sont en francs suisses, toute unité monétaire différente de celle-ci sera notée en conséquence. La conception des conditions de livraison est basée sur le formulaire séparé « Conditions de livraison ». Toute modification de prix sera communiquée en temps utile, mais au moins 30 jours avant l'émission de la facture, via l'adresse e-mail fournie par le client.

**Nos méthodes de paiement sont :**

|  |  |
| --- | --- |
| ESR : | Gratuit |
| Carte postale : | 2,8% plus CHF 0,55 |
| PayPal : | 4,5% plus CHF 0.75 |
| MasterCard et VISA : | 4% plus CHF 2.50 |

1. Les nouveaux clients sont livrés contre paiement anticipé. Avec l'envoi des données d'accès, les marchandises sont considérées comme livrées.

1. Les factures doivent être payées dans la devise facturée sans déduction dans le délai de paiement. Le délai de paiement est indiqué sur la facture (généralement 10 jours).

1. FireStorm ISP se réserve le droit de facturer les frais de rappel, de recouvrement et de procédure d'exécution au client en cas de défaut de paiement. Pour les rappels, au moins CHF 5,00 par rappel et pour les suspensions au moins CHF 50,00 par compte, domaine ou produit seront facturés.

5.1. En cas de retard de paiement, FireStorm ISP est en droit d'arrêter ou de bloquer les services. Dans ce cas, le client doit payer les frais de restitution de la marchandise, les frais de réparation et l'indemnisation de la valeur réduite. Tout paiement déjà effectué sera intégralement crédité de l'indemnité due. FireStorm ISP est en droit de facturer au client à compter de la date d'échéance un intérêt de retard de 6% par an ainsi que tous les efforts et frais de recouvrement.    

5.2. Le client n'a aucun droit à l'exécution des services en cas de services bloqués ou arrêtés et est obligé de payer à FireStorm ISP ses honoraires périodiquement dus en temps voulu. La relation contractuelle n'est pas dissoute par l'arrêt ou le blocage des services.    

5.3. FireStorm ISP se réserve le droit de mettre fin à la relation contractuelle sans préavis en cas de retard de paiement, d'encaissement ou de décès et / ou de bloquer l'accès au compte client.    

5.4. Le client s'assure que son compte client dispose toujours d'un crédit suffisant. Si le compte client affiche un solde négatif pendant plus de 30 jours, FireStorm est en droit de bloquer le compte client.    

5.5. Les données d'adresse rapportées sont affichées pour le client dans l'administration Web (sous les données de base). Si le client n'est pas joignable à l'adresse indiquée, en cas de décès, de liquidation ou si une procédure de faillite a été ouverte, FireStorm est en droit de résilier le contrat sans préavis et de supprimer irrévocablement l'hébergement et / ou le nom de domaine ainsi que toutes les données du client.    

5.6. Les serveurs racine dans la propriété du client doivent être collectés dans les 10 jours ouvrables suivant le blocage, sinon le serveur sera détruit. Les frais d'abonnement déjà payés ne seront pas remboursés.    

5.7. FireStorm est obligé d'être accessible sous l'adresse postale, qui est publiée sous www.firestorm.ch. Si FireStorm n'est pas joignable sous l'adresse postale indiquée, en cas de liquidation ou si une procédure de faillite a été ouverte contre FireStorm, le client est en droit de résilier le contrat sans préavis.    

5.8. Les frais de récupération pour les noms de domaine déjà supprimés sont de CHF 150- pour .com, .net, .org, .info, .biz. Et pour les domaines .ch et .li de CHF 450 chacun. Sauf indication contraire, les frais de récupération d'un nom de domaine supprimé sont toujours 10 fois la redevance annuelle.

1. Jusqu'au paiement complet de la marchandise livrée, la marchandise ou le produit résultant de la marchandise reste (proportionnellement) la propriété de la société FireStorm ISP.

1. La durée restante d'un domaine expire lors du passage à un autre registraire / fournisseur. Les frais de domaine déjà payés ne seront pas remboursés. Afin d'utiliser le terme complet, le domaine doit rester enregistré auprès de FireStorm pendant toute la durée.
2. FireStorm ISP se réserve le droit de résilier un client à tout moment par écrit, sans plus de détails et avec un délai de préavis d'un mois. En cas de violation flagrante de ces CGV, FireStorm ISP se réserve en outre le droit de bloquer immédiatement le client et le matériel d'information proposé par lui.

1. Les droits de propriété et les droits d'auteur de toutes les œuvres créées par FireStorm ISP restent en possession de FireStorm ISP. Les droits ne sont transférés à l'acheteur que par un accord écrit concernant l'achat des droits.
2. Notre pratique de protection des données est conforme à la loi fédérale sur la protection des données (DSG) et au règlement de base sur la protection des données de l'Union européenne (DSGVO).

10.1. Les données personnelles du client ne seront collectées et utilisées que dans la mesure où elles sont nécessaires à l'établissement, à la conception du contenu ou à la modification de la relation contractuelle. Le client s'engage à maintenir ces données dans son espace d'administration en ligne toujours à jour.

10.2. Nous utilisons l'adresse e-mail du client uniquement pour les lettres d'information sur les commandes, pour les factures et, si le client ne s'y oppose pas, pour le service client et, si le client le souhaite, pour notre propre newsletter.

10.3. Nous ne transmettons pas les données personnelles des clients à des tiers. Les partenaires de service en sont exclus, dans la mesure où cela est nécessaire pour la détermination de la rémunération et le règlement avec le client.

10.4. Le client dispose d'un droit d'information et d'un droit de rectification, de blocage et de suppression de ses données stockées. Si la suppression est opposée par des obligations légales ou contractuelles de conservation des données ou d'autres raisons légales, les données seront bloquées. 

1. Le lieu d'exécution de la garantie est toujours à Tann. Les services de garantie s'appliquent aux travaux et aux pièces de rechange. En plus de ces dispositions, celles du fabricant s'appliquent. Si une réparation sous garantie doit être effectuée directement à votre domicile, le temps de déplacement du technicien (majoré du tarif au km) sera facturé dans tous les cas ! La société FireStorm ISP est exonérée de la garantie dans les cas suivants :

11.1. Si les dommages résultent d'un entretien inadéquat ou d'un fonctionnement incorrect des machines et des appareils.

11.2. Si des modifications ou des réparations ont été effectuées par un tiers non autorisé par la société FireStorm ISP

La société FireStorm ISP ne prend en charge aucune obligation de garantie allant au-delà de la garantie du fabricant respectif.

1. FireStorm ISP est uniquement responsable des dommages en dehors du champ d'application de la loi sur la responsabilité du produit, si une intention ou une négligence grave peut être prouvée, dans le cadre des réglementations légales. La responsabilité pour négligence légère, l'indemnisation des dommages indirects et des pertes financières, les économies non réalisées, la perte de profit, la perte de données, la perte d'intérêts et les dommages résultant de réclamations de tiers contre le client sont exclues. FireStorm n'est pas responsable des événements de force majeure, qui rendent l'exécution contractuelle considérablement plus difficile pour FireStorm ou qui entravent temporairement ou rendent impossible la bonne exécution du contrat.

12.1. FireStorm ISP n'est pas responsable du contenu, de l'exhaustivité, de l'exactitude, etc. des données transmises ou demandées et des données accessibles via FireStorm ISP. FireStorm ISP ne garantit pas que les services proposés sont toujours accessibles et que les données stockées sur les ordinateurs de FireStorm ISP sont toujours préservées.

12.2. Aucune garantie n'est donnée pour le fonctionnement de tous les composants logiciels après acceptation du serveur racine ou du matériel par le client.            

12.3. Le client doit informer immédiatement le fournisseur par écrit de tout défaut des serveurs racine ou du matériel. Si FireStorm ISP ne parvient pas à éliminer les défauts, qui ne sont pas causés par le client, le client peut réduire le loyer par jour de perte de 1/30 et après 10 jours, le contrat peut être résilié sans préavis.            

1. Le client doit informer FireStorm ISP immédiatement des changements d'adresse (adresse, numéro de téléphone et surtout adresses e-mail).

13.1. FireStorm ISP a le droit de facturer les coûts des enquêtes au client en cas de données d'adresse incorrectes, non actuelles ou incomplètes.

1. Tout transfert de l'appareil à un tiers sous quelque titre que ce soit (revente, location, etc.) n'est pas autorisé tant que le prix d'achat n'a pas été entièrement payé.

1. La sauvegarde des données est dans tous les cas à la charge du client. La société FireStorm ISP n'est pas responsable des pertes de données de quelque nature que ce soit.

1. a) Le service de domaine Whois Privacy est mis à disposition du client. Lorsque le service est activé pour un domaine, aucune information personnelle du client n'est publiée dans les registres WHOIS publics.   
   b) L'entrée de confidentialité Whois est enregistrée dans le WHOIS en tant que représentant du propriétaire pour des raisons de protection des données et agit dans l'intérêt du client.   
   c) Le client reste propriétaire du domaine avec tous les droits et obligations. Toutes les réclamations légales éventuelles doivent être supportées par le client. d) Les données d'adresse du client ne seront divulguées que sur demande écrite de tiers ou d'autorités. Adresse de confidentialité Whois pour .ch et .li : .                                                                            
   Protection de la confidentialité WHOIS par FireStorm

Kirchenrainstrasse 27

8632 Tann

1. Les offres de FireStorm s'adressent à des associations ou projets de clients privés non axés sur la vente.

17.1 FireStorm n'est pas responsable des pertes de revenus.

1 7 .2 Pour les pannes qui durent plus de 3 jours, le client doit informer FireStorm par écrit par courrier recommandé. Le client accorde à FireStorm un délai de 30 jours pour résoudre les problèmes. Sur demande, le client peut exiger un remboursement au prorata de sa redevance mensuelle (pro rata temporis).

1 7 .3 une interruption de plus de 30 jours et si le client a informé FireStorm comme au point 15.2, le client peut résilier complètement le contrat et demander par écrit une note de crédit proportionnellement sur la durée restante (pro rata temporis).

1. Logement de serveur   
   Dans le cas de produits de logement de serveur, le client doit s'assurer que son propre matériel ne peut pas provoquer d'incendie dans le centre de données. Le bois, le polystyrène ou d'autres matériaux combustibles ne doivent pas être placés dans le centre de données.

1 8 .1 L'assurance du matériel du client et les dommages en résultant sont à la charge du client.

1 8 .2 Les réclamations pour dommages sont couvertes dans la mesure où notre police d'assurance les couvre (pro rata temporis). FireStorm offre au client, sur demande, un aperçu de la police d’assurance.

1 8 .3 Le client est responsable de s'assurer qu'il dispose en permanence d'une sauvegarde fonctionnelle et à jour de l'ensemble de son système stocké localement.

1. Les conditions générales actuelles et en vigueur sont publiées sur www.firestorm.ch. Si le client souhaite être activement informé des modifications des CGV, il peut en informer FireStorm par écrit par e-mail, fax ou courrier, sinon le client peut s'informer à tout moment sur le site Web ou demander les CGV en vigueur.
2. Le client reconnaît et accepte la politique d'hébergement. Le client reconnaît et accepte l'accord sur le traitement des données à caractère personnel commandé.
3. Le lieu de juridiction pour tout litige découlant du présent contrat est Hinwil.

1. Si une ou plusieurs dispositions des présentes conditions générales s'avéraient nulles ou invalides, cela n'affecterait pas les autres dispositions ; ceux-ci resteront en vigueur inchangés et conserveront leur validité. La ou les dispositions nulles doivent être remplacées par des dispositions légales économiquement équivalentes qui sont aussi économiquement viables que possible.

**Politique d'hébergement**

Annexe aux conditions générales

Tann, mai 2020

**Article 1**

FireStorm ISP accorde au client une certaine quantité d'espace de stockage sur l'un de ses serveurs Internet pour un usage privé ou commercial. Le client peut proposer, recevoir, envoyer et traiter des informations via cet espace de stockage. A cet effet, il peut utiliser tous les services Internet (WWW, email, FTP etc.) qui lui sont fournis.

**Article 2**

2.1 Sont exclus de ce droit tout traitement d'informations de la nature suivante : texte, image, film ou matériel audio pornographique, en particulier la pornographie hard, la pornographie enfantine, la sodomie, etc. Matériel sous copyright ou non légalement acquis tel que logiciels piratés, copies de musique, films copies, MP3 copiés, etc.

2.2 Les informations et les données qui ont des contenus insultants ou blessants, qui contiennent l'incitation du peuple ou des idées racistes, fascistes ou autrement extrémistes, ainsi qu'une mise en danger morale en particulier des mineurs stimulent la peur. Tout ce qui incite à la glorification de la violence ou sert à enfreindre les lois applicables, des liens vers des pages contenant des éléments répertoriés ci-dessus.

2.3 L'envoi de courriers électroniques en masse et de courriers indésirables (cela comprend les courriers électroniques avec un message publicitaire, ainsi que tous les courriers électroniques générés par la machine, l'envoi de courriers électroniques avec plus de 50 destinataires, etc.)

2.4 Les travaux nécessaires, pour le blocage ou le blocage partiel du site Web et / ou du compte client seront facturés au taux horaire en vigueur sur le site Web et d'un montant d'au moins 50 CHF.

**Article 3**

En utilisant les services FireStorm, le client reconnaît et accepte que FireStorm puisse accéder, obtenir ou divulguer les informations du compte client et le contenu associé au compte du client si la loi l'exige ou s'il est convaincu de bonne foi qu'un tel accès, conservation ou divulgation est nécessaire.

**Article 4**

Le client peut traiter les informations stockées sur le serveur. Il a le droit de charger les CPU du serveur dans une mesure raisonnable (politique d'utilisation équitable). Il doit prendre en compte les performances du système et doit effectuer des calculs / chargements plus étendus entre 24 et 6 heures (cela inclut également l'envoi de courriers en masse). FireStorm se réserve le droit de bloquer immédiatement les comptes clients, qui chargent le processeur à plus de 50% pendant plus de 5 minutes. Les frais de blocage seront à la charge du client. FireStorm offre, en fonction de la capacité disponible, la possibilité de fournir au client une fenêtre horaire pendant la nuit, pour des charges de longue durée.

**Article 5**

Le compte FTP fourni par FireStorm ISP sert exclusivement au transfert des données mises à jour dans la propre page d'accueil - répertoire

**Article 6**

6.1 Le client s'engage à ne pas utiliser les ressources fournies par FireStorm ISP pour les actions suivantes :

- Intrusion non autorisée dans des systèmes informatiques étrangers (piratage)

- l'exploitation d'un serveur proxy et de programmes similaires

- Obstruction des systèmes informatiques étrangers par l'envoi / la retransmission de flux de données et / ou d'e-mails (spam / mail bombing)

- Envoi d'e-mails à des tiers à des fins publicitaires, sauf s'il peut supposer que le destinataire y a un intérêt (par exemple sur demande ou relation commerciale antérieure)

- falsification d'adresses IP, d'en-têtes de courrier et d'actualités et propagation de virus

- l'exploitation des serveurs et services IRC, appelés bouncers et BOTS, n'est pas autorisée. Les ports 6660 à 6670, 7000, 7001 et 9600 sont bloqués dans le réseau. FireStorm ISP se réserve le droit de bloquer d'autres ports.

- Le fonctionnement du serveur de streaming (transmission de chaînes TV ou radio) est interdit.

- Le fonctionnement des services proxy est interdit.

Si le client enfreint une ou plusieurs des obligations mentionnées, FireStorm ISP est en droit d'arrêter immédiatement tous les services. Les demandes de dommages et intérêts sont expressément réservées.

6.2 Le client doit être en possession des droits d'utilisation du contenu respectif. En outre, le client peut être invité à tout moment à envoyer une confirmation écrite des droits d'utilisation à FireStorm ISP GmbH dans les 24 heures.

**Article 7**

FireStorm s'efforce de fournir le Service aussi ininterrompu que possible. FireStorm n'accorde au client aucune garantie de disponibilité. En cas d'interruption, FireStorm prend les mesures nécessaires pour que l'interruption soit aussi courte que possible. Les services inclus dans le package peuvent changer pour des raisons techniques ou économiques. Si une fonction ou un service ne devait plus être proposé à l'avenir (comme par exemple les versions PHP obsolètes), FireStorm tentera de se procurer un remplacement (par exemple par de nouvelles versions PHP), si cela ne devait plus être possible pour des raisons techniques ou pour des raisons économiques, la fonction serait annulée sans remplacement et sans réduction de prix.

**Article 8**

FireStorm n'offre pas de SLA (Service Level Agreements) ni d'heures de support garanties. Le client s'engage à informer immédiatement le fournisseur FireStorm (au plus tard après 5 jours ouvrés) en cas de panne / dysfonctionnement. Selon la complexité du problème, il faut s'attendre à ce que cela puisse prendre plusieurs jours avant que le problème soit traité ou résolu ou que certains problèmes / dysfonctionnements ne puissent pas être résolus. Le client a la possibilité dès le moment du rapport, une note de crédit pro rata temporis, par écrit par courrier recommandé à FireStorm à la demande.

**Article 9 Durée des contrats**

9.1 Les frais sont facturés au client à l'avance sur la durée spécifiée par le client (généralement 1, 2 ou 3 ans, maximum 10 ans).

9.2 Le contrat est automatiquement renouvelé après expiration pour la durée du contrat à moins que le client ne résilie le contrat.

9.3 Résiliation du contrat

- par écrit, signé par courrier (recommandé)   
- email valide signé numériquement (par exemple SuisseID de la Poste)

Cette liste est exhaustive.

Doit être résilié par écrit, signé par courrier ou signé par fax ou e-mail valide signé numériquement (par exemple SuisseID de la Poste) ou e-mail avec PDF valide signé numériquement (par exemple SuisseID de la Poste suisse) ou par succès l'assistant de résiliation terminé dans l'interface d'administration Web (panneau de configuration) au moins un mois (30 jours) avant l'expiration et vServer ainsi que le serveur racine au moins deux mois (60 jours) avant l'expiration.

9.2 Les changements de prix des abonnements ne peuvent être effectués qu'à la fin de la période contractuelle en cours (12, 24 ou 36 mois) de l'abonnement. Les éventuelles modifications par FireStorm seront communiquées au plus tôt (au moins 30 jours avant le renouvellement) via le canal de correspondance (par e-mail ou par courrier) déterminé par le client.

9,3 FireStorm ISP enverra une confirmation d'annulation à l'adresse e-mail de contact stockée chez FireStorm ISP.

**Article 10**

La société FireStorm ISP n'est pas responsable des pertes de données. La responsabilité de FireStorm ne saurait être engagée en cas de retard des services (vitesse de transfert des données, affichage des pages, temps de réponse du support, requêtes serveur, etc.). Le risque total concernant la qualité et l'efficacité, la vitesse de réaction des services n'est pas tenue par FireStorm.

**Article 11**

Le client doit informer immédiatement le fournisseur par écrit de tout défaut survenant. Le client accorde à FireStorm ISP 3 mois (90 jours) pour la correction des défauts. Si FireStorm ISP ne parvient pas à éliminer les défauts, qui ne sont pas causés par le client, le client peut réduire le loyer de 1/30 pour chaque jour supplémentaire de perte (après les 90 jours).

**Article 12**

La politique d'hébergement Web de FireStorm ISP peut être modifiée à tout moment sans le consentement écrit préalable du client. Une modification de la politique d'hébergement Web de FireStorm ISP sera publiée sur la page d'accueil de FireStorm ISP.

**Article 13**

Si une ou plusieurs dispositions des présentes conditions générales s'avéraient nulles ou invalides, cela n'affecterait pas les autres dispositions ; ceux-ci resteront en vigueur inchangés et conserveront leur validité. La ou les dispositions nulles doivent être remplacées par des dispositions légales économiquement équivalentes qui sont aussi économiquement viables que possible.